

ORSINI
SITE DE OUARVILLE (28)



ANNEXE AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

PJ n°12-1 et 12-2
COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE ET LE SAGE

DEKRA Industrial SAS
Activités QHSE Ouest
Pôle ATLANTIS
2 avenue François Arago
CS 10038
28008 CHARTRES

Tél. 02 37 28 63 07
Fax 02 37 35 06 09

Affaire n° : 52569720 / V1

Responsable de l'affaire
Frédéric GUILLOT

1. - INVENTAIRE DES ENJEUX

1.1. - LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Les écoulements de surface sont rares. Sur le territoire d'Ouarville, le ruisseau le plus proche est la Voise, affluent de l'Eure, qui se situe à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de la commune. La Voise est alimentée par la nappe de la Beauce dans sa partie amont puis par la nappe de la craie. Son affluent, l'Aunay présente des débits très faibles. Ces deux ruisseaux forment des vallons très perceptibles eu égard à l'absence de relief caractérisant la Beauce, et créent des micro paysages le plus souvent boisés.

Il n'existe aucun point de baignade recensé dans les 5 km autour du site ORSINI d'Ouarville.

1.2. - LES OBJECTIFS A RESPECTER

1.2.1. - SDAGE

Le site ORSINI fait partie intégrante du périmètre du **SDAGE du bassin Seine-Normandie**. Le nouveau SDAGE 2016-2021 a été adopté par le comité de bassin Seine-Normandie le 5 novembre 2015 et arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 20 décembre 2015.

Le SDAGE vise l'atteinte du bon état écologique pour 62% des rivières et 28% de bon état chimique pour les eaux souterraines.

Le SDAGE 2016-2021 compte 44 orientations et 191 dispositions qui sont organisées autour de 5 thèmes :

- Pollutions dues au rejet des collectivités et des industries (orientations du SDAGE 1, 2, 7 à 13, 17)
- Pollutions diffuses (orientations du SDAGE diffuses 3 à 5, 8, 10, 13, 16, 17)
- Protection des milieux aquatiques humides (orientations du SDAGE 18, 19, 21 à 25),
- Gestion de la ressource en eau (orientations du SDAGE 26 à 31)
- Amélioration de la connaissance et de la gouvernance (orientations du SDAGE 6, 19, 21, 36 à 45)

Nous choisissons, au titre du principe de proportionnalité, de ne pas détailler davantage cet aspect, de par l'absence de rejets d'eaux industrielles.



1.2.2. - SAGE

A l'échelle d'un sous-bassin versant ou d'un groupement de sous-bassins, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SAGE (articles L 212-3 à L 212-7 du code de l'environnement) est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE) dont la composition est arrêtée par le préfet. Le projet de SAGE validé par la CLE, donne lieu à des consultations (collectivités, comité de bassin, mise à disposition du public ...), puis à un arrêté du préfet.

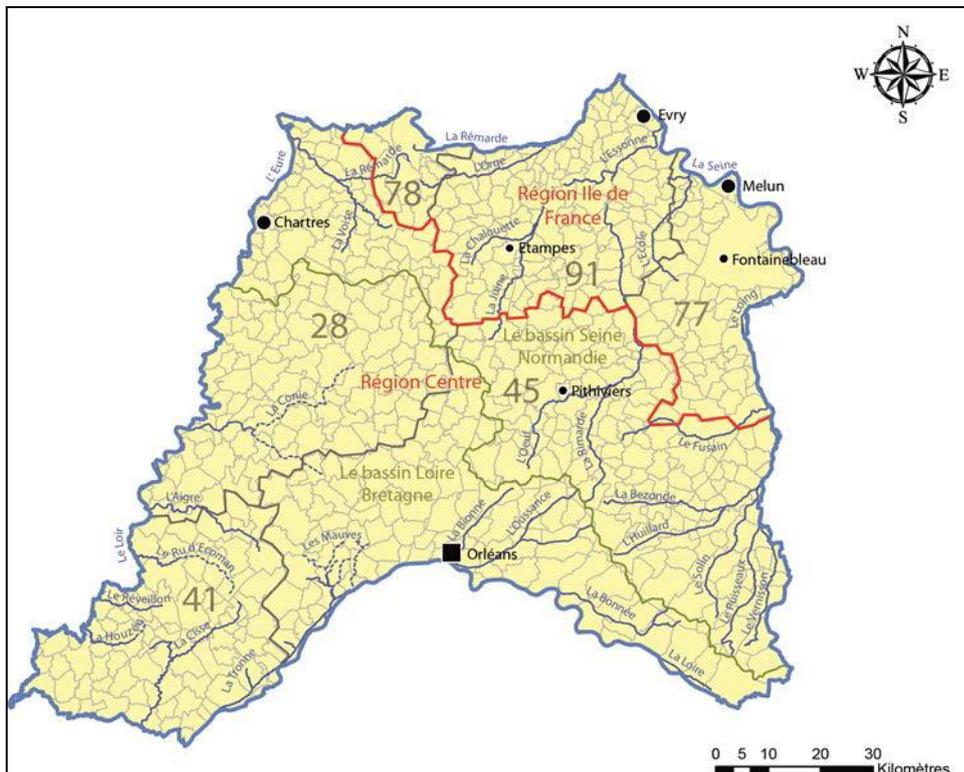
Les SAGE doivent être compatibles avec les orientations fixées par le SDAGE.

Le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, des écosystèmes aquatiques, ainsi que les objectifs de préservation des zones humides à une échelle cohérente : le bassin versant.

Il convient de noter que la commune d'Ouarville se situe sur le périmètre du SAGE Nappe de Beauce et de ses milieux associés, approuvé par arrêté interpréfectoral le 11 juin 2013.

Celui-ci a identifié 4 enjeux majeurs :

- Une gestion équilibrée de la ressource en eau : un défi à relever
- Une nappe fragile à mieux protéger, la qualité des cours d'eau à reconquérir
- Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement
- Le Sage pour une gestion concertée des milieux aquatiques



Carte du périmètre du SAGE Nappe de Beauce (source : SAGE Nappe de Beauce)

Nous choisissons, au titre du principe de proportionnalité, de ne pas détailler davantage cet aspect, de par l'absence de rejets d'eaux industrielles.



2. - INCIDENCES DES INSTALLATIONS SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX NATURELS

2.1. - REDUCTION DES POLLUTIONS

La société ORSINI n'est à l'origine d'aucun rejet en nitrates et en pesticides dans les eaux.

L'établissement ORSINI n'est à l'origine d'aucun rejet de substances dangereuses dans les effluents puisque l'eau consommée concerne uniquement les besoins sanitaires et domestiques du personnel de l'établissement (lavabos et toilettes). Le process industriel ne nécessite pas d'eau.

Milieu eau superficielle

La société ORSINI ne rejette pas d'eaux usées industrielles.

Les seules eaux rejetées par l'établissement sont des eaux vannes et des eaux pluviales.

Les eaux vannes sont actuellement traitées par le dispositif d'assainissement individuel du site et infiltrées dans le puits d'infiltration. Les installations existantes sont non-conformes (Cf PJ 19 - ANC). Dans l'hypothèse où le raccordement au réseau de collecte projeté par la municipalité ne serait pas finalisé, une mise en conformité de l'ANC est prévue.

Les eaux pluviales sont actuellement collectées vers le puits d'infiltration ou sont réparties autour (zones en herbe et fossé) puis s'infiltrent dans le sol.

Les modifications apportées à court terme par la Sté ORSINI visent à supprimer les puisards existants et mettre en place un bassin d'infiltration correctement dimensionné.

Aucun rejet d'eau du site ORSINI ne rejoint un cours d'eau superficiel.

Milieu eau souterraine

La nappe de la Craie, présente au droit du site industriel, est située à une profondeur de 28m.

Rappelons que la société ORSINI n'utilise pas cette ressource souterraine puisqu'elle est alimentée en eau par l'intermédiaire du réseau d'eau de ville.

Parmi les ouvrages de captage d'eau potable (CAP) qui alimentent le département, le captage AEP le plus proche du site ORSINI est le captage n° 02914X0002 / PAEP "L'Ormeteau" sur la commune de Reclainville à 3,5 km au Sud-ouest.

Ce captage a fait l'objet d'un rapport hydrogéologique qui a prescrit un périmètre de protection immédiat et rapproché (avis de l'hydrogéologue en date du 23 mars 1994).

La société ORSINI se situe en dehors des périmètres de protection des captages d'eau potable.

Il n'y a par conséquent aucun risque de pollution de ces captages par les activités de l'établissement ORSINI



2.2. - PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Milieu eau souterraine

La nappe des calcaires de Beauce est importante, de type libre et largement utilisée que ce soit pour l'irrigation, l'industrie ou l'alimentation en eau potable. Sur le territoire d'Ouarville, la nappe s'écoule du nord vers le sud. Localement, cet écoulement est perturbé par la présence de réseaux karstiques qui constituent des drains naturels. Cette nappe apparaît très vulnérable puisqu'elle n'est protégée par aucune formation imperméable ou filtrante. La préservation de cette ressource particulière est donc une des grandes orientations du SDAGE du bassin Seine-Normandie

Rappelons que l'établissement ORSINI n'utilise pas cette ressource souterraine puisqu'elle n'est pas alimentée en eau par l'intermédiaire d'un puits de forage. La société ORSINI est et restera sans impact du point de vue de la gestion quantitative de la nappe des calcaires de Beauce.

Milieu eau superficielle

L'établissement ORSINI n'utilise aucun moyen de prélèvement direct dans le milieu eau superficielle.

2.3. - MAITRISE DE LA CONSOMMATION EN EAU

La distribution de l'eau potable du site ORSINI est assurée par le réseau public d'adduction en eau potable de la commune d'Ouarville.

Rappelons que l'eau consommée au sein de l'établissement ORSINI concerne uniquement les besoins sanitaires et domestiques du personnel de l'établissement (lavabos et toilettes). La consommation annuelle a été de 116 m³ en 2017 (79 m³ en 2016 / 72 m³ en 2015 / 96 m³ en 2014).

2.4. - PRESERVATION DES ZONES HUMIDES ET DE LA BIODIVERSITE AQUATIQUE ET DES MIEUX NATURELS

Aucune zone humide n'a été recensée au droit du site ORSINI ni dans un rayon de 10 km autour du site.

Le recensement des enjeux environnementaux dans le secteur d'Ouarville indique que le terrain occupé par la société ORSINI est situé dans la zone NATURA 2000 référencée FR2410002 au titre de la Directive Oiseaux ; il s'agit de la Zone de Protection Spéciale intitulée « Beauce et Vallée de la Conie ».

Au regard des émissions générées par l'établissement ORSINI, des dispositifs de traitement de ces émissions, des mesures de réduction des nuisances, le fonctionnement de la société ORSINI n'aura donc pas d'incidences particulières sur cette entité naturelle sensible.



2.5. - PREVENTION ET GESTION DES RISQUES DE RUISSELLEMENT ET D'INONDATION

Compte tenu de la distance d'éloignement avec les principaux cours d'eau, la commune d'Ouarville incluant le site industriel ORSINI ne se situe pas dans une zone à risque concernant les inondations par débordement d'un cours d'eau.

La profondeur de la nappe de la craie au droit du site d'étude est estimée à 28 m par rapport au sol. Par conséquent, le risque d'inondation par remontée de nappe apparaît négligeable.

Les zones étanches du site (toitures + voiries) représentent une superficie de 9408 m² dont 4208 m² de voirie bitumée.

Les eaux pluviales sont actuellement collectées vers le puits d'infiltration ou sont réparties autour (zones en herbe et fossé) puis s'infiltrent dans le sol.

Les modifications apportées à court terme par la Sté ORSINI visent à supprimer les puisards existants et mettre en place un bassin d'infiltration correctement dimensionné.

Il n'y a aucune circulation dense dans ce secteur du site (hormis les quelques camions de transport qui viennent pour le chargement et déchargement) ni stockage extérieur de produits dangereux pour l'environnement. Ainsi, les eaux de voirie ne sont pas potentiellement polluantes pour le milieu naturel.

3. - COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE ET LE SAGE

Les dispositions prises par le site ORSINI entrent dans le cadre des orientations fondamentales du SDAGE Seine Normandie, notamment concernant la réduction des pollutions, la protection et la maîtrise de la ressource en eau :

- Réduction des pollutions - absence de rejets industriels
- Protection et maîtrise de la ressource en eau - pas d'exploitation de la ressource en eau souterraine pour l'activité ORSINI ; eau consommée uniquement pour les besoins sanitaires et domestiques du personnel de l'établissement

L'incidence du site ORSINI sur la ressource en eau et les milieux aquatiques lors de son exploitation normale est par conséquent très faible.

